

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0088 Séance du : 05 AVRIL 2024
APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET MAISON DE SANTÉ DE CERBÈRE	

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 5 avril à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 29 mars 2024, à la Salle Albères – Siège Communautaire 3 Impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Annie LAMARQUE, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, Samuel MOLLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI.

Étaient représentés :

Aimé ALBERTY donne procuration à Antoine CASANOVAS, Georges GUARDIA donne procuration à Maria CABRERA, Marie ARIZA donne procuration à Christian GRAU, Guy LLOBET donne procuration à Annie LAMARQUE, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, José BELTRA donne procuration à Yves BLIN, Francis BERTHELIER donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Frédérique MARESCASSIER donne procuration à Yves PORTEIX, Sylvie VILA donne procuration à Christian NIFOSI.

Était absent :

Marie-Clémentine HERRE, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Annie PEZIN, Marcel DESCOSY.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 42

Nombre de procurations : 10

Secrétaire de Séance :

Gilbert CRITELLI

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240405-DL2024-0088-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024
1/3

Réuni sous la présidence de M. Raymond PLA, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif 2023 – BUDGET MAISON DE SANTÉ DE CERBÈRE de la Communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illibérès - dressé par M. Antoine PARRA, Président,

Etant précisé que, conformément à la loi, M. Antoine PARRA, Président de l'EPCI, s'est préalablement retiré de la séance au moment du vote.

Après s'être fait présenter les documents budgétaires, dont le résumé est détaillé ci-dessous :

Le compte administratif 2023 du budget MAISON DE SANTÉ DE CERBÈRE soumis à approbation fait apparaître un résultat définitif cumulé de 301 893,39-€. Il s'établit comme suit :

- résultat de la section de fonctionnement, y compris résultats antérieurs : 226 046,02-€
- résultat de la section d'investissement, y compris résultats antérieurs : 75 847,37-€

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Constate la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget MAISON DE SANTÉ DE CERBÈRE de la Communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illibérès pour l'année 2023,

Approuve le compte administratif 2023 du budget MAISON DE SANTÉ DE CERBÈRE lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET MAISON DE SANTE CERBERE						
LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		200 228,30 €		108 121,61 €		308 349,91 €
Opérations de l'exercice	48 726,09 €	74 543,81 €	69 068,48 €	36 794,24 €	117 794,57 €	111 338,05 €
TOTAUX	48 726,09 €	274 772,11 €	69 068,48 €	144 915,85 €	117 794,57 €	419 687,96 €
Résultats de clôture		226 046,02 €		75 847,37 €		301 893,39 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		226 046,02 €	0,00 €	75 847,37 €	0,00 €	301 893,39 €
RESULTATS DEFINITIFS		226 046,02 €		75 847,37 €		301 893,39 €

Résultat du vote :

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 08/04/2024

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait
de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le 1^{er} Vice-Président de la Communauté de
Communes

Raymond PLA

A handwritten signature in black ink is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text "Communauté de Communes" around the top and "ACVI" at the bottom, with a central emblem.

*La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un
délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*